

# Communiqué de presse

Bruxelles, le 10 septembre 2015

## AG Insurance récompense les conducteurs qui investissent dans des systèmes d'aide à la conduite

**Les systèmes d'aide à la conduite sont des technologies intégrées dans les voitures qui soutiennent la sécurité au volant. Ils sont de plus en plus perfectionnés et ont prouvé leur efficacité sur le nombre et la gravité des accidents de la circulation. De plus en plus de constructeurs les proposent de série ou en option, pas seulement dans les segments les plus chers, mais aussi dans les modèles de base. AG Insurance soutient cette tendance en octroyant aux clients qui optent pour de tels systèmes une réduction sur leur prime d'assurance. De ce fait, l'éventuel surcoût du système est généralement amorti en 4 à 5 ans.**

### AG Insurance

Bd E. Jacqmain 53

B-1000 Bruxelles

Téléphone

+32(0)2 664 81 11

Fax

+32(0)2 664 81 50

[www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be)

Depuis l'introduction de l'ABS et de l'Airbag à la fin des années 70, les systèmes d'aide à la conduite se sont très rapidement développés et deviennent de plus en plus standardisés, entre autres grâce au soutien des autorités qui encouragent leur placement. Citons notamment l'ESP (Electronic Stability Program) qui est obligatoirement installé dans tous les nouveaux véhicules en Europe depuis novembre 2014. Ou au système eCall qui, après un accident grave, prévient automatiquement les services d'urgence et qui sera aussi obligatoire dans tous les véhicules à partir de 2018.

### Un éventail de technologies

De nombreuses autres technologies ont vu le jour ces dernières années et sont de plus en plus souvent intégrées par les constructeurs<sup>1</sup> :

- *Le régulateur de vitesse et des distances de sécurité adaptif* (Adaptive Cruise Control - ACC) : ce système adapte automatiquement la vitesse du véhicule à celle du véhicule qui précède, afin de garder une distance de sécurité ;
- *L'aide au freinage d'urgence* (Automatic Emergency Braking - AEB), un système d'aide autonome qui ralentit le véhicule et qui, éventuellement, le stoppe afin d'éviter une collision ;
- *L'assistance au maintien de voie* (Lane Departure Warning - LDW), qui prévient le conducteur s'il quitte sa trajectoire involontairement ou sans avoir utilisé de clignoteur. Le système Lane Keeping Support (LKS), corrige, lui, automatiquement la trajectoire du véhicule ;

---

<sup>1</sup> Source : Étude Bosch sur les systèmes d'aide à la conduite 2013.

- L' *avertisseur d'angle mort* (Blind Spot Detection) qui prévient le conducteur si un véhicule se trouve à un endroit qu'il ne peut voir via les rétroviseurs ;
- Le *Détecteur de fatigue* (Driver Drowsiness Detection - DDD) qui détecte les signaux de fatigue du conducteur et lui conseille de faire une pause.

### Impact sur le nombre et la gravité des accidents

L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) est convaincu que ces technologies peuvent fortement aider à diminuer le nombre de personnes décédées ou blessés dans des accidents de voiture ou à éviter ces accidents. Une étude européenne<sup>2</sup> chiffre l'impact de ces technologies sur le nombre d'accidents avec dommages corporels graves comme suit :

Technologie	Impact
eCall	- 11 %
Régulateur de vitesse et des distances de sécurité adaptif	- 11 %
Aide au freinage d'urgence	- 11 %
Assistance au maintien de voie	- 6 %
Avertisseur d'angle mort	- 4 %
Détecteur de fatigue	- 3 %

### Promouvoir la sécurité au volant

En tant qu'assureur, AG Insurance se positionne naturellement en faveur de systèmes qui font baisser le nombre et le coût des accidents de la circulation. « C'est aussi en tant qu'acteur de la société et premier assureur du pays que nous trouvons qu'il est important de stimuler la prévention », explique Bertrand Roosen, Marketing Director Non-Life. « C'est pourquoi nous souhaitons encourager nos clients à installer ces systèmes dans leur voiture. »

Dès qu'un nouveau véhicule dispose de 2 systèmes cités ci-dessus, son conducteur bénéficiera d'une réduction de 10 % sur sa prime d'assurance. « Toute personne qui souscrit une R.C. Auto ou une assurance omnium peut, de cette manière, amortir son investissement en 4 à 5 ans. Et en même temps, il se protège lui et sa famille, ce qui est, finalement, le plus important », ajoute Bertrand Roosen.

Koen Verdoodt, manager Product Development Motor, voit dans cette offre une situation « gagnante » pour les 3 parties :

- Pour les clients qui roulent de manière plus sûre et plus sereine ;
- Pour AG Insurance, qui peut voir sa charge de sinistres diminuer et qui joue son rôle sociétal d'assureur responsable ;
- Pour la société dans son ensemble, car la sécurité routière est accrue, et que la pression de l'énorme coût sociétal lié aux accidents de la circulation diminue.

<sup>2</sup> Traffic Accident Causation in Europe, WP4 Summary Report.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Gerrit Feyaerts

Press relations AG Insurance

Tél. : 02/664.09.61 - GSM : 0486/38.86.24

[gerrit.feyaerts@aginsurance.be](mailto:gerrit.feyaerts@aginsurance.be)

### **À propos d'AG Insurance**

Avec une part de marché globale de 21,6 % fin 2014 (27,7 % en assurances-vie et 16,5 % en assurances non-vie), AG Insurance est le leader sur le marché des assurances en Belgique. La compagnie distribue ses produits via différents canaux, ce qui lui permet de servir chaque client de la manière qui lui convient le mieux : via les courtiers indépendants et les agents Fintro, via les agences de BNP Paribas Fortis et de bpost banque, et via les assurances de groupe pour les grandes entreprises. AG Insurance compte plus de 4.000 collaborateurs spécialisés. Pour plus d'informations, veuillez consulter [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be)